

*Nous nous réjouissons que votre choix se soit porté sur un voyage avec Agapé Tours et vous remercions de votre confiance.*

## 1. Conclusion du contrat

1.1 Le contrat avec Agapé Tours est conclu dès réception de votre inscription par écrit, par téléphone ou oralement.

## 2. Prix du voyage et conditions de paiement

2.1. Le prix à verser est celui publié dans le catalogue ou dans le cahier des prix + les frais de dossier Agapé Tours.

2.2 Frais de réservation et de dossier Pour tout dossier ouvert, une taxe de Frs 25.-- est facturée.

2.3. Acompte : Au moment de la réservation, un acompte équivalent à 30% du prix de l'arrangement ou Frs 500.-- par personne au maximum est requis. En cas de réservation à moins de 30 jours avant le départ, le montant total de la facture doit être réglé à la conclusion du contrat.

2.4. Cartes de crédit : les frais engendrés par un paiement par carte de crédit sont à votre charge. Ceux-ci sont actuellement de 2.25% du montant payé.

2.5. Règlement du solde : Le solde est à régler 30 jours avant le départ au plus tard. Si rien d'autre n'a été convenu, les documents de voyages vous seront remis ou adressés après le versement total de la facture. Un versement qui ne nous parvient pas dans les délais nous autorise à suspendre les prestations convenues.

2.6. Modification de prix : Dans les cas particuliers énumérés ci-dessous et survenus après la date de conclusion, Agapé Tours se réserve le droit de réviser les prix indiqués :

- modification de tarif des entreprises de transport (par exemple hausse du prix du carburant, suppléments aériens, etc.)
- nouvelle introduction ou augmentation de taxes ou redevances obligatoires (par exemple hausse de taxes d'aéroport)
- augmentation extraordinaire des tarifs hôteliers,
- fautes d'impression évidentes
- augmentation de prix décrétées par l'Etat (par exemple TVA)
- fluctuations de change

Si Agapé Tours est contraint de modifier le prix pour l'une ou plusieurs des raisons précitées, la différence de prix vous sera communiquée au plus tard 3 semaines avant la date de votre départ. Si cette différence de prix représente plus de 10% du prix convenu à l'origine, vous êtes en droit de résilier le contrat dans les 5 jours suivant la réception de notre notification et ce, sans aucun frais de votre part. Dans ce cas de figure, Agapé Tours vous remboursera intégralement dans les plus brefs délais tous les paiements déjà effectués.

## 3. Conditions d'annulation ou de modification

3.1. Frais de dossier  
En cas d'annulation ou de modification (changement de nom, de date de départ ou d'hôtel), effectuée avant l'entrée en vigueur des frais d'annulation, une taxe pour frais administratifs de Frs 50.-- par personne est perçue (au maximum Frs 100.-- par dossier), en plus des frais effectifs provoqués par l'annulation ou la modification.

### 3.2 Frais d'annulation

En cas d'annulation avant la date de départ, les frais d'annulation (à votre charge) sont les suivants :

- 60 à 31 jours avant le départ : 50% du prix du voyage
- 30 à 15 jours avant le départ : 75% du prix du voyage
- 14 à 0 jours avant le départ : 100% du prix du voyage

Ces conditions s'appliquent pour tout voyage individuel ou en groupe, circuit, forfait ou billet d'avion commandé chez Agapé Tours. Les exceptions sont indiquées sur la confirmation de réservation/facture et/ou dans le catalogue.

### 3.3. No-show

Si un passager manque son vol, ce qui est parfois le cas si l'horaire a été modifié, Agapé Tours est exempt de toute obligation de transport. Les passagers doivent quant à eux se faire confirmer l'horaire de leur vol retour 72 heures avant le départ, et ce auprès de la représentation correspondante.

3.4. **Assurances** : nous vous recommandons vivement de souscrire une assurance contre les frais d'annulation & de rapatriement, si vous n'en n'avez pas déjà une. Sauf exception spécifiée dans le programme de voyage, nos circuits ne comprennent aucune assurance.

## 4. Modification de programme, suppression ou interruption du voyage par Agapé Tours

4.1. Tous nos voyages en groupe impliquent un nombre de participants minimum qui peut varier selon les cas (voir conditions du programme détaillé en question). Si le nombre de participants minimum n'est pas atteint, Agapé Tours est en droit d'annuler ce voyage au plus tard 3 semaines avant la date de départ prévue. Le cas échéant, nous nous efforçons de vous proposer un programme de remplacement. A défaut, nous vous remboursons intégralement les versements déjà effectués.

4.2. Agapé Tours se réserve le droit, également dans votre intérêt, de modifier des programmes ou certaines prestations convenues (par exemple logement, type de moyen de transport, compagnie aérienne, etc.) si des événements imprévus l'exigent.

## 5. Responsabilité

5.1 En tant qu'agence de voyages expérimentée, nous vous assurons une organisation compétente de votre voyage.

5.2. Nous déclinons toute responsabilité en cas de modifications de programme dues à des retards de vols, à des grèves, à des cas de force majeure, entre autre le niveau de l'eau (trop bas ou trop haut) lors de croisières, de dispositions administratives ou de retards causés par des tiers pour lesquels nous ne nous portons pas garants.

5.3. Agapé Tours et l'accompagnateur (en cas de voyage en groupe) n'interviennent dans chaque cas qu'à titre d'intermédiaires entre le client d'une part et les compagnies de transport, hôtels et autres entreprises de service d'autre part. Nous ne pouvons être rendus responsables d'accidents de quelque nature que ce soit, de blessures, retards, annulations, irrégularités, dommages, pertes de bagages ou d'autres objets.

5.4. Dans le cas d'une destination à risques, le client est seul responsable de la destination qu'il ou elle aura choisie. Agapé Tours vous renseigne volontiers sur les risques du moment. Informations officielles du DFAE sur [www.eda.admin.ch](http://www.eda.admin.ch).

## 6. Passeport, visas, vaccinations

6.1. A la conclusion du contrat de voyage, nous vous renseignons volontiers sur les dispositions d'entrée en vigueur et sommes naturellement à votre disposition pour tout autre renseignement. Nous vous procurons volontiers, sur votre demande, le visa nécessaire, mais les frais qui en découlent vous seront facturés.

6.2. Agapé Tours n'assume aucune responsabilité en cas de refoulement à l'entrée d'un pays si vous n'avez pas fait la demande ou obtenu le visa. Vous êtes en tous cas personnellement responsable de l'observation des dispositions prescrites concernant le passeport et les visas, les restrictions douanières et de devises ainsi que les règlements sanitaires.

## 7. For Juridique

En cas de contestation ou de litige, seul le tribunal d'Yverdon-les-Bains est compétent et la loi suisse applicable.